



Délibération n° 21 / 2019

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

PRÉFECTURE  
DE L'HÉRAULT

- 2 AVR. 2019

D.R.C.L  
GREFFE - P.F.R.A.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Mme Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Messieurs Cyrille AMIRAULT, Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, , Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés M. Marc GERVAIS (pouvoir à Mme Jasmine DE BLOCK) Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Daniel BERAUD), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Bernard PRIOU), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à M. Joseph MARCO), Mme Michèle WASSELIN (pouvoir à Mme Anne-Marie CALMES), Mme Jeanne ZONCA (pouvoir à Mme Monique MARCILLAC).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Finances – Taux d'imposition 2019 - Adoption**

*Madame Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux finances, expose au Conseil municipal :*

Conformément aux principes énoncés dans le rapport d'orientations budgétaires du 5 mars 2018, il est proposé de maintenir les taux des trois taxes directes locales à leur niveau actuel à savoir :

<b>Taxes</b>	<b>Taux 2018</b>	<b>Taux 2019</b>
Taxe d'habitation	17,33 %	17,33 %
Taxe foncière sur le bâti	23,51 %	23,51 %
Taxe foncière sur le non bâti	133,80 %	133,80 %

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 12 mars 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

- MAINTIENT les taux d'imposition 2018 pour l'exercice 2019,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 21/2019**

**Objet : Finances – Taux d'imposition 2019 - Adoption**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 29 (dont 6 pouvoirs)

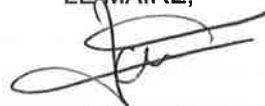
Votes : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 7 (Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, M. Marc GERVAIS, M. Bernard PRIOU, Mme Jasmine DE BLOCK, Mme Marie-Thérèse MERCIER, M. Jean-Marie POURTIER)

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 20 mars 2019.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN